

Nantes, le 9 mars 2010

objet

## Deuxième réunion du groupe régional santé environnement (GRSE)

date et lieu

Préfecture de région - 16 février 2010

service organisateur

Préfecture des Pays de la Loire / Conseil régional

Documents supports

Les supports des interventions de la Drass, de la Dreal et du Conseil régional sont disponibles sur le site internet des Ddass&Drass, rubrique environnement&santé, pages plans régionaux santé environnement

La réunion est introduite par Monsieur Daubigny, préfet de la région des Pays de la Loire et Monsieur Macé, chef du service santé du Conseil régional. Monsieur le préfet souligne l'enjeu de santé que constitue la qualité de l'environnement et salue la démarche partenariale du plan régional santé environnement (PRSE2). Monsieur Macé remercie les participants aux groupes de travail, rappelle l'intérêt du Conseil régional pour cette thématique et insiste sur l'importance de l'étape de consultation à venir pour sa lisibilité pour les différents acteurs et la population.

Mme Desaulle, préfiguratrice de l'agence régionale de santé (ARS) indique qu'avec la création de l'ARS en avril, l'agence assurera la continuité sur la conduite du plan régional santé environnement, qui trouvera toute sa place dans le Projet régional de santé (PRS) de l'agence.

Le Conseil régional et la Drass rappellent la démarche adoptée pour l'élaboration du PRSE2 ainsi que le calendrier qui prévoit une adoption finale du plan en septembre 2010. Suite à la présente réunion, la phase de consultation sera organisée en mai et juin 2010.

La Drass et la Dreal présentent les 10 fiches issues des travaux des groupes de travail. Elles s'articulent autour de 3 axes stratégiques :

- Identifier et réduire les expositions aux nuisances environnementales
- Aménager le territoire pour un environnement favorable à la santé
- Sensibiliser et éduquer le public et les professionnels à la santé environnementale

### *1 - réduire l'exposition aux substances chimiques et allergisantes de l'air extérieur*

Une représentante du CESR interroge sur l'impact sanitaire attendu des actions de réduction de rejets de substances dangereuses dans l'air.

La Dreal indique que l'impact sanitaire des réductions d'émissions sont difficiles à évaluer : il s'agit d'impacts à long terme, les manifestations sanitaires ne sont pas spécifiques aux polluants visés, etc. Les indicateurs retenus s'attachent donc à caractériser l'amélioration de la qualité de l'environnement (ici, l'air).

La Drass souligne par ailleurs une action retenue par le groupe qui vise à estimer les effets sanitaires à court et long termes de la pollution atmosphérique sur les villes d'Angers et Le Mans en complément des études déjà réalisées à Nantes (85 décès prématurés en 1999 estimés associés à la pollution atmosphérique ; une diminution de 40% de l'impact est attendu si on réduisait de 25% la pollution de fond particulaire (PM10). Ces études sont des outils intéressants de mobilisation des acteurs pour développer les plans de mobilité douce, etc.

### *2 - protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine*

Le représentant de la conférence régionale de santé (CRS) demande s'il serait possible d'élaborer des cartes des surfaces d'épandage de lisiers pour mieux cerner la pression sur l'environnement liée aux autorisations successives d'épandage, notamment dans les zones d'alimentation des captages destinés à la consommation humaine.

Le représentant de la Drass du Maine-et-Loire précise que chaque dossier d'élevage fait l'objet d'un examen des parcelles d'épandage. Dans le cadre des captages prioritaires, dits « grenelle », un diagnostic des pressions agricoles sur l'aire d'alimentation englobera les épandages. L'objectif est de se concentrer sur ces zones à fort enjeu sanitaire. Enfin, dans le cadre des arrêtés préfectoraux d'autorisation des captages, les épandages sont également pris en compte.

Le représentant de la préfecture de la Sarthe rappelle que le GRSE a acté l'articulation du PRSE avec le plan Ecophyto 2018 afin d'éviter les doublons. La déclinaison du plan Ecophyto 2018 dans la région sera conduite avec le Conseil régional au second semestre 2010 et

s'attachera à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% d'ici à 2018. Le principe d'un groupe de travail spécifique englobant l'approche sanitaire de l'usage de ces produits a été acté (présence dans l'air, dans les aliments, les coquillages, risques pour les utilisateurs...).

### *3 - améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et les réseaux intérieurs*

Le représentant de la conférence régionale de santé (CRS) propose qu'une action relaie l'évolution réglementaire d'ici 2013 sur les concentrations en plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine pour s'assurer que les distributeurs auront remplacé les branchements en plomb des réseaux publics d'ici 2013 et inciter les travaux sur les canalisations en plomb des réseaux privés.

L'animateur du groupe de travail, représentant de la Ddass 49, indique que l'action sur la formation des plombiers et des bureaux d'études intègre cette problématique, ainsi que les actions sur l'habitat indigne et insalubre.

### *4 - réduire les expositions professionnelles à l'amiante*

Le représentant du Medef indique que la Cram a publié les données 2008 sur les maladies professionnelles.

Suite à une interrogation d'une représentante du CESR, il est précisé qu'une action vise à informer le public sur les risques associés aux travaux de bricolage sur des surfaces comportant de l'amiante et aux conditions d'élimination des déchets. L'intitulé de la fiche pourra être adapté pour refléter les publics visés.

### *5 - protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments*

La représentante du Conseil économique et social régional (CESR) s'interroge sur la priorité donnée aux enfants pour la qualité des bâtiments.

La Drass indique que cette population est d'autant plus sensible que le développement de certains organes n'est pas achevé et que leur exposition est supérieure à celle des adultes, par rapport à leur masse corporelle. Le PNSE2 identifie cette population comme prioritaire dans un objectif de réduction des inégalités environnementales du fait de l'inégalité de sensibilité qu'ils présentent (action 9 : développer la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux clos ouverts au public, en commençant par les crèches et les écoles).

La représentante de l'association consommation, logement et cadre de vie (CLCV) évoque les actions de sensibilisation du public menée par l'association sur l'utilisation des produits chimiques et des produits ménagers, sur l'aération et la ventilation des logements. Ces actions permettent de donner des leviers d'actions aux personnes pour améliorer la qualité de l'air de leur logement.

### *6 - optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne*

La représentante du CESR interroge sur le lien fait entre le versement de prestations sociales logement et la qualité des logements occupés.

L'animateur du groupe de travail, représentant de la Ddass 49, insiste sur l'approche pluri-partenaires nécessaire pour repérer les situations d'insalubrité et d'indignité. Il est primordial d'impliquer l'ensemble des acteurs (services de l'état, CAF, assistantes sociales, PMI, etc.) pour une action concertée et coordonnée.

Monsieur le préfet souligne que les crédits de l'Anah dans la région, pour l'appui aux propriétaires pour ces travaux, sont largement sous-utilisés. Le président de l'union de la propriété privée a attiré son attention sur la situation des propriétaires occupants impécunieux.

### *7 - identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations*

La représentante de Nantes métropole indique que la Ville de Nantes est volontaire pour expérimenter la méthodologie dans le cadre de la politique de la ville, à partir du croisement de données disponible. Ce sera également un outil d'évaluation des politiques publiques mises en place. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan local santé environnement de la Ville, pour lequel un recrutement est en cours. Ce programme s'articule en 2 axes :

- agir sur les politiques publiques favorables à la santé
- agir sur les comportements (cycle de conférence santé environnement en partenariat avec le CHU par exemple)

Une représentante du CESR souhaiterait savoir si la fiche vise également à prévoir une approche sanitaire systématique en situation exceptionnelle. Elle évoque notamment la gestion de la pollution accidentelle par l'Erika et la mobilisation des bénévoles pour les travaux de dépollution en l'absence d'évaluation préalable du risque sanitaire.

Monsieur le préfet reconnaît qu'il est parfois difficile de prendre le recul nécessaire en situation de gestion de crise, même s'il est effectivement souhaitable de conserver une distance nécessaire vis-à-vis de la situation permettant de détecter d'éventuels risques ou dérives.

### *8 - maîtriser et réduire les nuisances sonores par l'aménagement du territoire*

### *9 - prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée*

Monsieur le préfet souhaite que soit mis en exergue dans la fiche action les contrôles des lieux diffusant de la musique amplifiée. La Drass apporte une précision sur l'importance des opérations de sensibilisation des jeunes, notamment en lien avec l'éducation nationale et les écoles de musique, si l'on considère les données épidémiologiques liées aux baladeurs ainsi qu'en condition de répétition des musiciens.

## *10 développer les actions d'éducation à la santé environnementale*

Monsieur Macé, représentant le Conseil régional, propose de reconduire l'enquête du baromètre santé environnement, réalisé par l'Observatoire régional de la santé (ORS) en 2007, d'ici la fin du PRSE2. C'est en effet, un outil intéressant de retour sur la perception du public de la mise en œuvre et des effets des actions mises en œuvre dans le cadre du plan. Il sera proposé aux élus du Conseil régional de soutenir cette deuxième vague du baromètre santé environnement. Il est par ailleurs très favorable à l'association des collectivités territoriales dans le PRSE.

La représentante de l'association UFC-Que Choisir note que les actions de sensibilisation du projet de PRSE2 sont préférentiellement orientées vers les professionnels du bâtiment par exemple, peu vers les professionnels de santé ou le public. Elle insiste sur l'intérêt de travailler avec les relais d'opinion, les relais associatifs.

Une représentant du CESR souligne l'importance de l'association de l'ensemble des territoires de la région et qu'une approche territoriale soit favorisée.

Mme Desaulle, préfiguratrice de l'ARS, souligne l'intérêt de la démarche partenariale conduite dans le cadre du PRSE2. C'est une méthode à laquelle l'ARS sera attachée, notamment pour l'élaboration de son Projet régional de santé. Elle souligne la nécessaire lisibilité du PRSE2 vis-à-vis des actions menées dans le champ santé environnement et relève l'importance du travail dans les territoires pour permettre l'adhésion de la population au plan.

En guise de conclusion, Monsieur le préfet souligne plusieurs aspects :

- l'importance de mettre en évidence l'irrigation sur l'ensemble du territoire régional des actions du PRSE2 pour une bonne appropriation du plan sur le terrain
- le besoin de bien rendre compte dans le document final de l'articulation du PRSE2 avec les actions des partenaires, les autres plans et programmes traitant de sujets reliés entre eux.
- en terme de relai et de communication, il faut s'attacher à rendre lisible le plan auprès d'autres partenaires que ceux ayant rédigé les actions et envisager la communication autour du plan en s'appuyant sur les "relais d'opinion" adaptés pour assurer la bonne appropriation des enjeux de santé environnementale.
- Afficher la lisibilité des acteurs publics impliqués dans le pilotage des fiches

Monsieur le préfet confirme la tenue en mai et juin 2010 d'une phase de consultation large des partenaires du PRSE2 par courrier, sur internet et à travers des réunions territoriales sur un document projet incluant les fiches actions examinées au cours de la réunion. Cette consultation sera organisée dans des conditions favorables aux échanges, acceptables en termes de délais.

Le GRSE sera sollicité à l'issue de cette consultation pour valider un projet final en septembre 2010.

## Participants au GRSE du 16 février 2010

### représentants locaux des services de l'Etat

- Préfecture
- Préfecture de région – SGAR
- Agence régionale de santé (ARS)
- Préfecture de la Sarthe représentée par la Ddass
- Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)
- Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de Loire Atlantique
- Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) du Maine et Loire
- Rectorat

### représentants des élus

- Conseil régional des Pays de Loire
- Conseil Général 49
- Conseil Général 85
- Nantes Métropole
- Mairie de Nantes
- Angers Loire métropole
- Communauté de communes du Pays nantais

### représentants des associations de professionnels de santé, de protection de l'environnement, de patients ou des consommateurs

- Conférence régionale de santé (CRS)
- Association Pays de la Loire Nature Environnement (PLNE), représentant Mayenne Nature Environnement
- Association Sarthe Nature Environnement
- Union régionale Consommation, logement, cadre de vie (CLCV)
- UFC que choisir

### représentants des employeurs et du monde économique

- Chambre régionale du commerce et de l'industrie Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
- Mouvement des entreprises de France (Medef) - Loire Atlantique
- Union régionale des chambres artisanales et des petites entreprises du bâtiment (Capeb)
- Capeb du Maine et Loire
- Fédération régionale du bâtiment (FFB)
- Conseil économique et social régional (CESR)

### Etaient excusés :

#### représentants locaux des services de l'Etat

- Préfectures de Maine & Loire, de Mayenne et de Vendée
- Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf)
- Agence régionale de l'hospitalisation (ARH)

#### représentants des élus

- Conseils généraux de Loire Atlantique, de Mayenne et de la Sarthe
- Associations départementales des maires de Loire Atlantique, de Maine & Loire, de Mayenne, de Sarthe et de Vendée
- Communauté urbaine de Laval (Laval Agglomération)
- Communauté urbaine du Mans (Le Mans Métropole)

#### représentants des associations de professionnels de santé,

#### de protection de l'environnement, de patients ou des consommateurs

- Union départementale des associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie (UDPN)
- Association Robin des bois
- Association Bretagne vivante - SEPNB
- Fédération départementale de la sauvegarde de l'Anjou
- Ligue contre le cancer
- Union régionale des médecins libéraux (URML)

#### représentants des employeurs et du monde économique

- Chambre régionale de l'agriculture
- Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress)
- Association régionale des organismes de mutualité sociale agricole (Aromsa)

#### représentants des salariés

- Syndicat CFDT
- Syndicat CGT
- Syndicat CGT-FO
- Syndicat CGC
- Syndicat CFT